

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingtième session

Genève, 27 novembre - 1^{er} décembre 2017

PROPOSITION RÉVISÉE DU GROUPE AFRICAIN RELATIVE À L'ORGANISATION, TOUS LES DEUX ANS, D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE DÉVELOPPEMENT

Document préparé par le Secrétariat

1. Dans une communication datée du 29 septembre 2017, la Mission permanente de la République du Sénégal, en sa qualité de coordonnateur du groupe des pays africains, a envoyé au Secrétariat, au nom du groupe des pays africains, "une version révisée de la proposition relative à l'organisation, tous les deux ans, d'une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement" aux fins de son examen à la vingtième session du *Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)*. Cette proposition répond à une décision prise par la dix-neuvième session du *Comité* de poursuivre le débat sur l'organisation de ladite conférence internationale en tenant compte des observations formulées par les pays membres.

2. La communication susmentionnée du Sénégal est reproduite dans l'annexe du présent document.

3. *Le CDIP est prié d'examiner les informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

SIikm/28.09.17

00

REPUBLIQUE DU SENEGAL 4 7 2

Un Peuple – Un But – Une Foi



Genève, le

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

29 SEP. 2017

AMBASSADE EN SUISSE

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe africain sur les questions de Propriété intellectuelle, pour l'année 2017, a l'honneur de Lui faire parvenir, ci-joint, la proposition révisée du Groupe africain relative à l'organisation, tous les deux ans, d'une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, en perspective de la 20^{ème} session du Comité du Développement et de la Propriété Intellectuelle (CDIP), prévue du 27 novembre au 01 décembre 2017.

La Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) les assurances de sa haute considération.



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

GE N EVE

International Center Cointrin (ICC)- Route de Pré-Bois 20-1215 Genève 15- Bât. H 4^{ème} étage
Tel.: (4122) 918 02 30 - Fax: (4122) 74 00 711 - E-mail : mission.senngal@ties.itueint

Version révisée de la proposition du Groupe africain relative à l'organisation, tous les deux (02) ans, d'une conférence internationale sur la Propriété intellectuelle et le développement

Le Sénégal a l'honneur de présenter la version révisée de la proposition du Groupe africain, relative à la tenue, tous les deux (02) ans, d'une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, compte tenu des commentaires reçus des Etats membres à la 19ème session du Comité du Développement et de la Propriété Intellectuelle (CDIP), qui a eu lieu du 15 au 19 mai 2017, objet du document CDIP/19/7, dans le prolongement de celle tenue les 07 et 08 avril 2016.

Il convient de donner un bref aperçu sur l'historique du processus ayant abouti à l'organisation de cette importante rencontre qui a suivi quelques péripéties, traduisant ainsi la manifestation d'une volonté politique certaine de créer un cadre propice à des échanges fructueux sur les questions de développement liées à la propriété intellectuelle.

En effet, la décision y afférente a été prise à l'issue de la 14^{ème} session du CDIP qui, par la même occasion, donnait au Secrétariat des orientations claires quant aux modalités organisationnelles et logistiques et invitait celui-ci à établir un compte rendu factuel qui résumerait les principales discussions.

Auparavant, le Comité avait déjà décidé, à sa 10^{ème} session, tenue en novembre 2012, d'avancer dans l'organisation d'une telle conférence, après avoir examiné deux (02) documents s'y rapportant, référencés CDIP/10/16 et CDIP/IO/ 17. Le Comité avait dès lors convenu de ce qui suit :

- La Conférence s'intitulerait « Conférence sur la propriété intellectuelle et le Développement » ;
- La conférence se tiendrait en Suisse, sur une durée de deux ou trois jours ;
- La tenue d'une consultation informelle à participation non limitée dans un délai de deux (02) ou trois jours;
- L'établissement par le Secrétariat d'un document de fond sur la base des Accords généraux recensés ; et enfin,
- La soumission par les délégations des observations et propositions écrites avant la tenue de la consultation informelle.

A la suite des consultations informelles tenues les 09 et 24 janvier 2013, sous la houlette du Président du CDIP de l'époque, les modalités organisationnelles et logistiques ont été définitivement arrêtées.

La Conférence a rassemblé une palette de participants de haut niveau, venant d'horizons divers, et a permis de présenter des expériences nationales et régionales, tout en servant de plateforme pour faire l'état des lieux des dernières évolutions dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Elle a également permis de passer en revue les dimensions politiques, technologiques, sociales et économiques de la propriété intellectuelle comme outil et vecteur de développement.

Fort de cette expérience, le Groupe africain a présenté à la 19^{ème} session du CDIP, en mai 2017, une proposition visant à organiser, tous les deux (02) ans, une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, afin de pérenniser et d'institutionnaliser cette rencontre dans l'agenda de l'OMPI.

Cette proposition, soutenue par beaucoup de délégations, est sous tendue et encouragée par les résultats fort appréciables enregistrés à l'issue de la conférence organisée sur cette thématique, à Genève, les 7 et 8 avril 2016, ainsi qu'il ressort du rapport contenu dans le document CDIP/18/3, et des commentaires positifs des Etats membres à ce sujet, cf. document CDIP/18/11.

Elle a permis également de passer en revue les dimensions politiques, technologiques, sociales et économiques de la propriété intellectuelle comme outil et vecteur de développement.

Fort de ce constat, le Groupe africain, conformément à l'annonce qu'il avait faite lors de la 18^{ème} session du CDIP, a le plaisir de soumettre aux délégations sa proposition visant à institutionnaliser la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement.

Les modalités organisationnelles et logistiques de mise en œuvre de cette proposition tiennent compte de celles approuvées par les pays membres pour la conférence tenue en avril 2016. En effet, les termes de référence déjà disponibles et convenus seraient réutilisés comme suit:

TITRE GENERAL :

Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le Développement ;

TITRE SECONDAIRE

Le titre secondaire de la conférence doit découler de la thématique liée à la propriété intellectuelle et au développement et ses enjeux pratiques. Il doit être approuvé durant la première session du Comité qui se réunit pendant la première année du cycle budgétaire de l'OMPI.

FRÉQUENCE :

Tous les deux (02) ans pour une période initiale de 6 ans à compter du Biennium 2018/2019.

LIEU :

Siège de l'OMPI, à Genève ou dans un autre pays proposé par les pays membres.

DURÉE :

Deux (02) à (03) jours

DATES :

La première moitié de la deuxième année du cycle budgétaire de l'OMPI.

THÈMES :

La conférence internationale portera sur le thème du titre secondaire convenu par les États membres durant la première session du Comité qui se réunit pendant la première année du cycle budgétaire de l'OMPI.

Le Secrétariat sera invité à structurer le programme de la conférence internationale et à élaborer le contenu de chaque thème en consultation informelle avec les coordonnateurs des Groupes. Le programme final de la conférence sera présenté à la deuxième session du CDIP de la première année du cycle budgétaire pour information.

FORMAT :

La Conférence se réunit durant la première moitié de la deuxième année du cycle budgétaire de l'OMPI. Toutes les réunions auront lieu en séance plénière. Chaque session réunira un animateur et trois conférenciers, pour des discussions guidées, tenant compte des questions posées par les participants à l'animateur ainsi que de leurs observations avant et pendant les sessions. Les langues de travail seront les six langues officielles de l'ONU, et l'interprétation simultanée sera assurée dans ces six langues.

CONFÉRENCIERS

Le Secrétariat sera prié de sélectionner les conférenciers en tenant compte des principes d'équilibre géographique, de compétences appropriées et de représentation équilibrée des points de vue. Les pays Membres seront amenés à fournir à titre indicatif des noms de conférenciers.

PARTICIPANTS :

La conférence internationale sera ouverte aux États membres, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux membres de la société civile. L'inscription pourra se faire à l'avance en ligne et physiquement sur place.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Familiariser les États membres avec les récents développements en matière de propriété intellectuelle et du développement ;
- Permettre aux participants de débattre sur l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement social, économique et culturel.

RÉSULTATS ET COMMUNICATIONS :

Un compte rendu factuel sera établi par le Secrétariat, qui résumera les principales discussions tenues lors de la conférence internationale et qui sera présenté à la dernière session du CDIP pendant la deuxième année du cycle budgétaire de l'OMPI. Ce compte rendu contiendra également le résultat des formulaires de l'évaluation de la conférence remplies par les participants et les conférenciers à l'issue de la conférence.

Une page Web comprenant des informations détaillées sur la conférence internationale sera spécifiquement créée sur le site Web de l'OMPI. Cette page Web sera utilisée pour mettre à disposition gratuitement tous les documents de la conférence, notamment le programme, la version écrite des exposés, les fichiers audio et vidéo des délibérations de la conférence et le compte rendu. Elle offrira également l'accès à une retransmission en direct des délibérations.

La conférence internationale sur la Propriété intellectuelle et le développement du cycle Budgétaire 2018/2019

Pour le cycle budgétaire 2018/2019 de l'OMP, Il est proposé que:

Le titre secondaire de la conférence porte sur le thème : « Comment profiter du système » ?

Le secrétariat développe le programme de la conférence en consultation avec les pays membres afin qu'il soit discuté durant la deuxième session du Comité de l'année 2018.

Le séminaire ait lieu au courant de la première moitié de l'année 2019 dans un endroit choisi par les pays membres.

Le compte rendu factuel sera présenté à la deuxième session du CDIP de l'année 2019.
Telle est l'économie de la proposition du groupe africain pour une conférence internationale biennale sur la Propriété intellectuelle et le développement.

[Fin de l'annexe et du document]